

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

L'an deux mil huit, le **15 mars**, à 10 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Nonglard, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Olivier VORMS, BOURNAY Marie-Hélène, ROSSET Luc, GUITTON Christophe, BOCQUET Jean-François, ESCARAVAJAL François, NANA Myriam, VIVIANTE Bénédicte, LABAZ Eric, FOSSOUX François, VIVIANTE Ginette.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bernard CARLIOZ, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer M. Olivier VORMS, Mme BOURNAY Marie-Hélène, M. ROSSET Luc, M. GUITTON Christophe, M. BOCQUET Jean-François, M. ESCARAVAJAL François, Mme NANA Myriam, Mlle VIVIANTE Bénédicte, M. LABAZ Eric, M. FOSSOUX François, Mme VIVIANTE Ginette, dans leur fonction de conseillers municipaux.

Mr ESCARAVAJAL François, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr FOSSOUX François.

1. ELECTION DU MAIRE :

Premier tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L 2122-7, L 2122-4, et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code des collectivités territoriales.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire (blanc)	:	1
Reste, pour le nbre des suffrages exp.	:	10
Majorité absolue	:	6

Ont obtenu :

Mr LABAZ Eric	:	8
Mr BOCQUET Jean-François	:	2

M. **LABAZ Eric** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2. NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre des adjoints ne peut excéder 30% du nombre des conseillers municipaux, et que le calcul doit être arrondi obligatoirement au nombre inférieur. Il peut donc être désigné trois adjoints. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer à trois le nombre des adjoints.

3. ELECTION DES ADJOINTS :

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mr LABAZ Eric, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire (blanc)	:	2
Reste, pour le nbre des suffrages exp.	:	9
Majorité absolue	:	5
<u>Ont obtenu</u> :		
Mr BOCQUET J.François	:	9

M. **BOCQUET Jean-François** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire (blanc)	:	2
Reste, pour le nbre des suffrages exp.	:	9
Majorité absolue	:	5
<u>Ont obtenu</u> :		
Mr GUITTON Christophe	:	8
Mr VORMS Olivier	:	1

M. **GUITTON Christophe** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	11
A déduire (blanc)	:	2
Reste, pour le nbre des suffrages exp.	:	9
Majorité absolue	:	5
<u>Ont obtenu</u> :		
Mr VORMS Olivier	:	9

M. **VORMS Olivier** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

4. ELECTION DES DÉLEGUÉS CCFU :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les délégués à la Communauté de Communes Fier et Usse doivent être élus rapidement afin que les réunions puissent reprendre.

Monsieur le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection des trois délégués. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, lui a remis fermé, ses trois bulletins de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

LABAZ Eric : 10 Voix	Blanc : 1
GUITTON Christophe : 10 Voix	Blanc : 1
ROSSET Luc : 9 Voix	Blanc : 2

MM. LABAZ Eric, GUITTON Christophe et ROSSET Luc ont été élu Délégué à la Communauté de Communes Fier et Usse.

Affiché le 21 mars 2008